

A . P . E . F . E .

Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger a.s.b.l
2 Place Saintelette - 1080 Bruxelles

Modification de la composition familiale

DEMANDE POUR L'OCTROI DE L'AVANTAGE FAMILIAL CONTRACTUEL

Conformément à l'article 7, §2 du contrat de travail, l'APEFE octroie au coopérant un avantage familial contractuel et une prime de naissance ou d'adoption d'un même montant brut mensuel et aux mêmes taux que ceux applicables aux agents de l'Etat en Belgique, pour autant que cette allocation ne soit pas payée par une autre instance.

Afin de bénéficier de cet avantage, il convient d'informer l'Association de toute modification de la composition familiale du coopérant.

Nom et Prénom du coopérant :

Pays d'affectation :

Nom, Prénom, date de naissance et niveau scolaire des enfants faisant partie du ménage du coopérant, pour lesquels l'avantage est demandé à l'APEFE :

NOM et Prénom	Date de naissance	Niveau scolaire	Fiscalement à charge du coopérant
			OUI/NON
			OUI/NON
			OUI/NON
			OUI/NON

Je soussigné(e), déclare sur l'honneur que les enfants mentionnés ci-dessus font partie de mon ménage et qu'en dehors de l'avantage familial contractuel octroyé par l'Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger a.s.b.l, je ne bénéficie pas ou ne peux bénéficier d'aucune autre allocation de même nature pour les enfants sus-mentionnés.

Lieu.....,le.....

Visa du responsable local de l'A.P.E.F.E.

Signature du coopérant

IMPORTANT :les déclarations doivent obligatoirement parvenir au siège de Bruxelles via le responsable local de l'A.P.E.F.E. La demande d'intervention doit parvenir à l'APEFE dans le courant de l'année civile durant laquelle l'avantage est dû. L'Association ne peut garantir le paiement pour une demande parvenue tardivement.